

Chemins des lavoirs d'Aigonnay



Randonnée n°8462669

Tout est dans le titre ! Pas moins de 8 lavoirs sur cette boucle.

Les sources sont nombreuses sur ce territoire, et auraient donné son nom à la commune : "Aigues" signifiant eau et "O'nay", naître.

Un petit ruisseau nommé l'Aigonnay passe notamment par Ecrebis, où se trouvait autrefois un moulin ; il se jette dans le Lambon qui coule au sud-ouest.

Durée :	3h45	Difficulté :	Moyenne
Distance :	11.89km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	116m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	126m	Commune :	Aigonnay (79370)
Point haut :	134m		
Point bas :	84m		

Description

(D/A) Laisser la mairie sur votre gauche et remonter la route, juste après, prenez le petit chemin enherbé descendant à droite, poursuivre au fond de l'impasse.

(1) débusquer la fontaine à gauche !

- A la sortie de la venelle : prendre à gauche (chemin empierré) puis à droite : route de Magné

(2) mare de Magné

- Descendre et virez à droite à l'embranchement

(3) Passer devant le Moulin, puis le lavoir de Pinegor

- Poursuivre puis tourner à gauche à l'embranchement, arrivée à la route : prendre à gauche

(4) Passer sur le pont de Sottinet sur l'Aigonnay, suivre la route, direction Montailon jusqu'à Ecravois.

- Avant la 1ère maison, à droite, passer sur le Lambon, remonter à gauche
- Passer devant la fontaine blanche, poursuivre puis redescendre à gauche par la route.

(5) Retraverser le Lambon en passant entre les 2 maisons, suivre puis à gauche sur la route pendant 150m puis à droite : une venelle pierreuse vous mène jusqu'à la rue principale de Montailon

- A la sortie de cette venelle : à droite, jusqu'au n°49 puis encore à droite

(6) Descendre jusqu'au lavoir de la Pesâte, poursuivre et remonter à la rue de Charcogné, continuer jusqu'au n°9

(7) lavoir de la Grande Fontaine accessible par un escalier

- Sur la D124 : prendre à droite le chemin empierré, traverser le Lambon, remonter le chemin en prenant à gauche sur le sentier au niveau du mur de pierre, traverser prudemment la D124 pour prendre le sentier en face et le suivre jusqu'à une petite route goudronnée

descendre cette petite route pour rejoindre de nouveau la D124.

Points de passages

- D/A Mairie de Aigonnay**
N 46.329823° / O 0.257672° - alt. 129m - km 0
- 1 fontaine**
N 46.331178° / O 0.26394° - alt. 131m - km 0.53
- 2 mare de Magné**
N 46.325232° / O 0.266319° - alt. 113m - km 1.31
- 3 ruines d'un moulin, lavoir de Pinegor**
N 46.322644° / O 0.270366° - alt. 89m - km 1.85
- 4 pont de Sottinet**
N 46.321403° / O 0.273677° - alt. 85m - km 2.29
- 5 lavoir d'été**
N 46.312668° / O 0.268501° - alt. 94m - km 4.11
- 6 lavoir de la Pesâte**
N 46.309988° / O 0.262792° - alt. 105m - km 4.9
- 7 lavoir de la Grande Fontaine**
N 46.30902° / O 0.260692° - alt. 106m - km 5.15
- 8 pont du Lison**
N 46.30627° / O 0.258816° - alt. 95m - km 6.08
- 9 lavoir du Trot**
N 46.313576° / O 0.245445° - alt. 111m - km 7.56
- 10 aller-retour vers la pompe restaurée**
N 46.324783° / O 0.253858° - alt. 97m - km 10.75
- 11 lavoir d'Arrigon**
N 46.325341° / O 0.254609° - alt. 98m - km 10.84
- 12 lavoir du Trébot**
N 46.326813° / O 0.259801° - alt. 119m - km 11.48
- D/A**
N 46.329511° / O 0.257579° - alt. 128m - km 11.89

- Suivre à droite sur quelques mètres la route et prendre aussitôt la venelle après le n°49

(8) Suivre la venelle jusqu'à la route de la groie en passant sur le pont du Lison

- Suivre à droite la route de la groie et prendre le premier chemin à gauche à la sortie de Montaillon, suivre ce chemin jusqu'à la prochaine route

(9) Prendre à gauche et passer devant le lavoir du Trot, suivre la route dans la Couture (route du trot) jusqu'au chemin de la voûte.

- Vous avez la possibilité de suivre la route du trot pendant 100 mètres jusqu'au lavoir de Mirandaine à la sortie de la Couture et de revenir.
- Prendre le chemin de la voûte ,sortir du village et marcher jusqu'à un embranchement, prendre à droite et suivre le chemin empierré jusqu'à un virage à droite

A ce virage, aller tout droit dans le sentier en face , traverser le bois des vignes et le ruisseau des Marcholières jusqu'à une petite route

- Poursuivre à gauche jusqu'à la D124 , puis prudemment à droite sur la D124 jusqu'à Virsay
- A Virsay prendre la première route à gauche , passer devant le lavoir du Marandeu jusqu'à la Balderie
- A la Balderie, prendre la première route à gauche et la suivre
- Passer devant le lavoir de l'Aubas, poursuivre jusqu'à la Rivière

(10) Au carrefour de la rivière , possibilité d'aller voir la pompe restaurée à gauche sinon prendre à droite

(11) faite un aller-retour sur le chemin enherbé qui mène au lavoir d'Arrigon (lavoir de la rivière)

- Prendre à gauche la route de truite anguille.
- Suivre cette route jusqu'à un sentier pierreux à droite et le remonter jusqu'au lavoir de Trébot

(12) Au lavoir prendre à droite et suivre cette route de Trébot pour remonter jusqu'à la mairie

(D/A)vous êtes arrivés !!

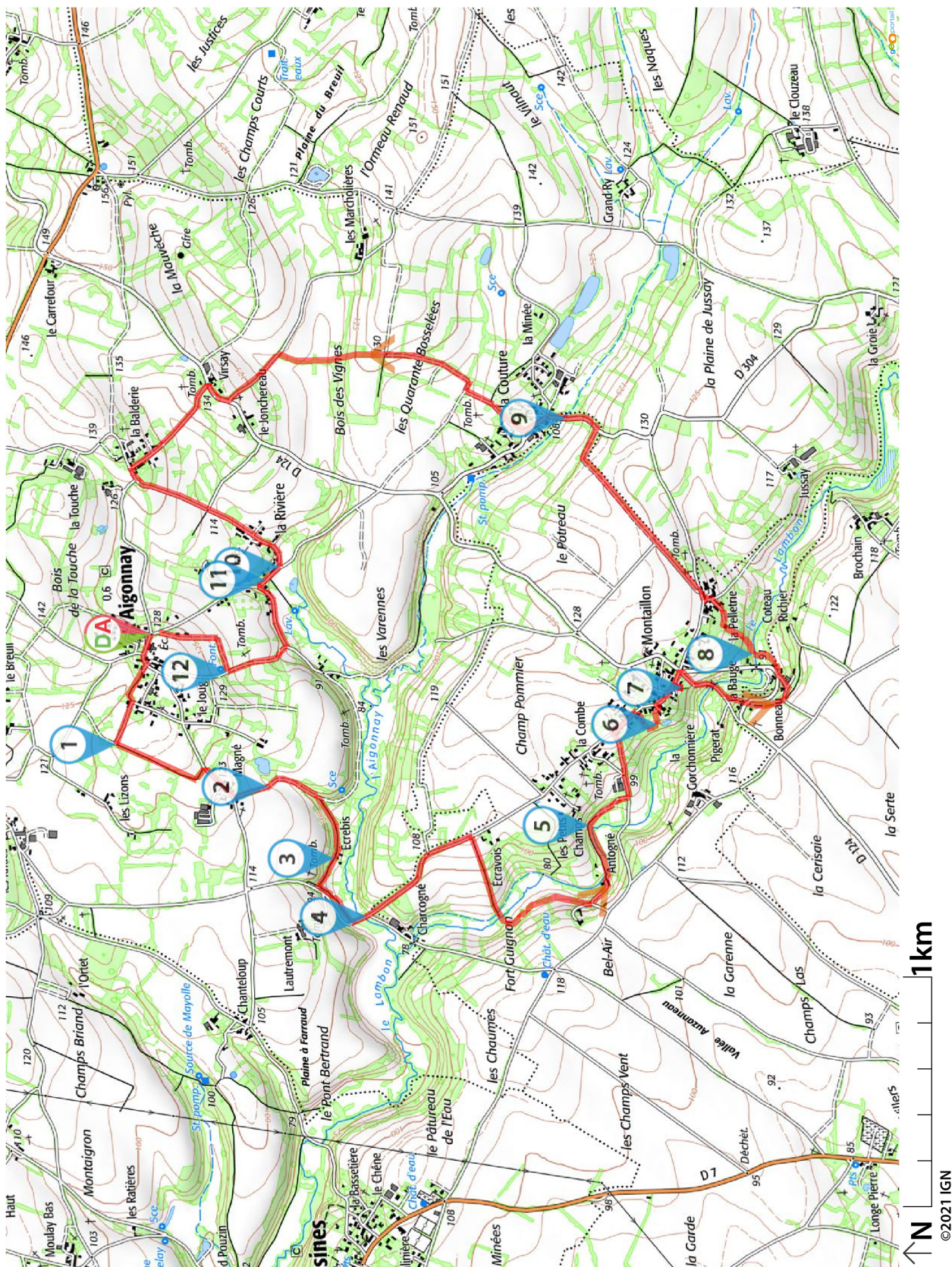
Informations pratiques

Vous pouvez vous garer sans soucis à proximité du départ, en dessous du terrain de tennis. Pour cette randonnée, des sentiers caillouteux sont emprunter, mieux vaut être alors bien chaussé.

Et même si de nombreux lavoirs jalonnent ce circuit, prenez votre gourde et ne la remplissez pas à ces lavoirs !

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-/8462669>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du visorandonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

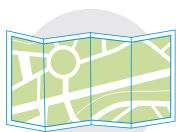
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



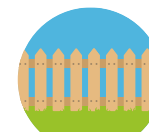
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.